



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-109

Accord cadre PRADET

SEANCE
DU 8 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

Secrétaire de séance :
Benoît CURTIL

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARRIER (Chamant)

* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Jacky BELLICQUE (Fleurines)
* Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARRABA (Rully)
* Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PERUS (Senlis)
* Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
* Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 38 présents, 10 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu l'accord cadre régional,

Considérant la nécessité de faire approuver ce dernier au sein du Conseil Communautaire, afin d'être éligible aux subventions et fonds de la PRADET,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** l'accord cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue Oise de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires pour la période 2016-2021.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **APPROUVENT** l'accord cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue Oise de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires pour la période 2016-2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération. Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 01 DEC. 2017
Et de l'affichage le : 01 DEC. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Par ordre et délégation
Le 1^{er} vice-président
Alain Botteglieri

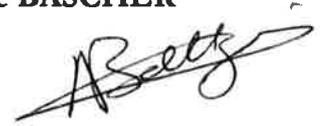
Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Senlis, 01 DEC. 2017
Le 28 NOV. 2017
ID : 069,20066975,20171108-DEL2017CC08109-DE

Le Président,

Jérôme BASCHER



Par ordre et délégation
Le 1^{er} vice-président
Alain Botteglieri